

La Commune comptait un budget principal et deux budgets annexes en 2023 :

- Le **budget Principal** qui rassemble l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune relevant de l'exercice des services publics à caractère administratif ;
- Le **budget annexe Maison de Santé** qui rassemble les dépenses et les recettes liées au Pôle de Santé ;
- Le **budget annexe Assainissement Collectif** qui rassemble les dépenses et les recettes liées à la station d'épuration communale.

LE BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du compte administratif 2023 présente **un excédent de 853 097€**, supérieur à celui de l'exercice 2022 qui s'élevait à 658 163€.

D'une part, **les dépenses de fonctionnement** (écritures réelles et d'ordre) sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent (-3.14%) et atteignent le montant de 1 308 686€. Dans le détail, les écritures réelles se sont élevées à 1 302 387€ et celles d'ordre à 6 299€.

En ce qui concerne les dépenses réelles, **les charges à caractère général** sont en augmentation de 8.06% par rapport à 2022. Cette nouvelle hausse s'explique principalement par l'accroissement du coût des fluides (électricité, carburants), par celui du coût des repas livrés à la cantine scolaire (conjugué à une augmentation de la fréquentation) et par le coût de l'entretien des bâtiments avec plusieurs opérations importantes de rénovation menées sur l'année.

Les dépenses de personnel progressent peu (+3.73%) pour s'établir à 475 145€. On peut donc noter pour ce chapitre une maîtrise globale de dépenses, malgré une revalorisation du régime indemnitaire décidée en début d'année, une augmentation de la valeur du point d'indice en juillet et le versement d'une prime exceptionnelle en fin d'année.

Le montant **des autres charges de gestion courante** diminue de 15.47% en raison principalement du versement d'une subvention exceptionnelle sur l'exercice 2022 au budget annexe *Assainissement Collectif* afin de permettre la régularisation d'écritures d'amortissement. Par ailleurs, sur cet exercice 2023, on note la restitution (à hauteur de 53.7k€) d'une partie des acomptes versés par l'Etat pour pertes de recettes liées au Covid.

Les charges financières se sont élevées à 21 509€ (-9.97%). Cette diminution correspond aux intérêts de la dette qui diminuent chaque année en l'absence de recours à un nouvel emprunt.

Enfin, le montant des **atténuations de produits** reste le même depuis plusieurs années (158 294€). Il correspond à la participation de la Commune au fonds national de garantie individuelle des ressources.

D'autre part, **les recettes de fonctionnement** (écritures réelles et d'ordre) sont en légère augmentation par rapport à l'exercice 2022 (+2.07%). Elles atteignent le montant de 1 594 089€ (hors report de l'excédent l'exercice précédent).

En ce qui concerne les recettes réelles, **les produits des services** augmentent de 14.27% et s'établissent à 122 925€. Cela correspond principalement à l'accroissement du nombre d'utilisateurs des services périscolaires (cantine et garderie), combiné à une hausse des tarifs de ces services actée lors de la dernière rentrée scolaire.



Les recettes provenant **des impôts et taxes et des dotations, subventions et participations** de l'état et des autres organismes progressent de 7.06% pour atteindre 1 419 646€. Cette hausse est justifiée par l'accroissement des bases d'imposition des impôts locaux (taxes foncières). Les autres recettes se maintiennent ou augmentent également, à l'exception du reversement par l'Etat d'une partie des salaires des agents sous contrat PEC (moins d'agents concernés par ces contrats).

Pour leur part, les **atténuations de charges** ont été plus que divisées par deux, passant de 45.7k€ à 22k€. Cela correspond aux indemnités journalières perçues directement par la collectivité (lorsque la rémunération des agents absents est maintenue).

Les **autres produits de gestion courante** évoluent de 22.2k€ en 2022 à 28.6k€ en 2023. Cette somme correspond aux produits des locations des bâtiments communaux : le restaurant du centre-bourg, un appartement et une maison, et le foyer rural sur certains week-ends. A cela s'ajoute la location des terres communales aux fermiers (2.6k€).

Enfin sur l'exercice 2023, les **recettes exceptionnelles** se sont élevées à seulement 893€. Il s'agit principalement de réductions de mandats sur exercices antérieurs.

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	350 331,53 €	10 355,49 €	415 606,86 €	45 665,78 €	449 094,87 €	21 983,01 €	013
012	366 834,37 €	92 796,18 €	458 064,33 €	107 576,13 €	475 144,50 €	122 924,72 €	70
014	158 294,00 €	1 134 043,76 €	158 294,00 €	1 183 662,00 €	158 294,00 €	1 271 784,05 €	73
65	120 199,04 €	346 235,55 €	233 099,30 €	142 377,17 €	197 040,40 €	147 862,38 €	74
66	26 695,88 €	12 406,56 €	23 890,06 €	22 242,29 €	21 508,91 €	28 639,80 €	75
67	5 366,67 €	1,26 €	0,00 €	1,26 €	275,00 €	2,02 €	76
68	0,00 €	20 053,61 €	0,00 €	58 675,99 €	1 029,00 €	892,69 €	77
Réel	1 027 721,49 €	1 615 892,41 €	1 288 954,55 €	1 560 200,62 €	1 302 386,68 €	1 594 088,67 €	Réel
042	28 891,17 €	1 097,00 €	62 218,35 €	1 587,27 €	6 299,29 €	0,00 €	042
Ordre	28 891,17 €	1 097,00 €	62 218,35 €	1 587,27 €	6 299,29 €	0,00 €	Ordre
Total	1 056 612,66 €	1 616 989,41 €	1 351 172,90 €	1 561 787,89 €	1 308 685,97 €	1 594 088,67 €	Total
N-1		369 275,04 €		447 547,79 €		567 694,56 €	N-1
TOTAL	1 056 612,66 €	1 986 264,45 €	1 351 172,90 €	2 009 335,68 €	1 308 685,97 €	2 161 783,23 €	TOTAL

La section d'investissement

La section d'investissement du compte administratif 2022 présente **un déficit de 592 383€** contre un excédent de 18 966€ sur l'exercice précédent.

D'une part, **les dépenses d'investissement** (écritures réelles et d'ordre) se sont élevées à 1 112 677€ contre 2 082 409€ en 2022. Dans le détail les écritures réelles représentent 1 045 842€ et celles d'ordre 66 835€.

En ce qui concerne **les dépenses réelles**, les travaux de rénovation énergétique de l'école représentent 49% de leur montant (509k€) et ceux liés à la voirie et aux réseaux divers représentent 33% (344k€). Les autres principaux postes de dépenses de l'année étant l'aménagement du Parc de la Mairie pour 50.9k€ et l'aménagement du Centre-Bourg pour 38.8k€ (études préliminaires). Enfin, le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 59.6k€.

D'autre part, **les recettes d'investissement** (écritures réelles et d'ordre) sont en forte diminution (-75%) par rapport à 2022. Elles atteignent tout de même le montant de 501 328€ (hors report



de l'excédent l'exercice précédent). Dans le détail, les écritures réelles se sont élevées à 428 194€ et celles d'ordre à 73 134€.

Concernant les **recettes réelles**, le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) représente 21.13% de leur montant (90k€). Les autres principales recettes provenant de la taxe d'aménagement (81.9k€), du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (66.3k€) et des subventions de l'Etat et du Département versées principalement pour la rénovation énergétique de l'école (184k€).

Les **recettes d'ordre** correspondent à des écritures comptables d'amortissement des immobilisations corporelles (6.3k€) et à l'intégration de frais d'études antérieurs sur leurs comptes budgétaires définitifs et des avances versées sur marché public (66.8k€).

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Equip	429 153,37 €	415 839,41 €	829 033,17 €	681 884,75 €	980 428,55 €	239 711,51 €	10
21	0,00 €	301 802,68 €	0,00 €	69 194,89 €	0,00 €	188 188,50 €	13
204	0,00 €	740,00 €	0,00 €	800,00 €	3 951,26 €	293,92 €	16
10			2 733,46 €		1 826,51 €		
13	47 395,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27
16	70 899,22 €	205,34 €	59 886,87 €	1 668,96 €	59 636,05 €		21
26	0,00 €		500,00 €		0,00 €		
Réel	547 448,39 €	718 587,43 €	892 153,50 €	753 548,60 €	1 045 842,37 €	428 193,93 €	Réel
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	021
040	1 097,00 €	28 891,17 €	1 587,27 €	62 218,35 €	0,00 €	6 299,29 €	040
041	78 809,90 €	78 809,90 €	1 188 668,06 €	1 188 668,06 €	66 834,69 €	66 834,69 €	041
Ordre	79 906,90 €	107 701,07 €	1 190 255,33 €	1 250 886,41 €	66 834,69 €	73 133,98 €	Ordre
Total	627 355,29 €	826 288,50 €	2 082 408,83 €	2 004 435,01 €	1 112 677,06 €	501 327,91 €	Total
N-1	101 993,50 €			96 939,71 €		18 965,89 €	N-1
TOTAL	729 348,79 €	826 288,50 €	2 082 408,83 €	2 101 374,72 €	1 112 677,06 €	520 293,80 €	TOTAL

LE BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

D'un côté, s'agissant de **la section de fonctionnement, les dépenses** diminuent de 1.27% pour s'arrêter à 36 285.74€. Dans le détail, les charges à caractère général sont en forte hausse de 45.17%. Cela s'explique notamment par le coût de l'inflation sur les prix de l'énergie et sur les tarifs des sociétés mobilisées pour la maintenance et l'entretien du bâtiment et sur des opérations de réparations de l'ascenseur. Les opérations d'ordre (dotations aux amortissements) diminuent fortement (-43.7%) et s'établissent à 5 625€.

Les recettes de fonctionnement (hors report de l'excédent de l'exercice précédent) évoluent négativement (-5.55%) pour s'établir à 74 753€. Les revenus des loyers et des charges refacturées évoluent peu (+1.53%) en raison d'un certain turnover en fin d'année et de l'arrivée de nouveaux praticiens ayant bénéficiés de gratuité de loyer pour s'installer. La subvention 'exploitation versée du budget principal vers ce budget annexe s'est élevée à 23.8k€ (contre 29k€ en 2022).

Ainsi, la section de fonctionnement du compte administratif 2023 présente **un excédent de 44 821€**. En baisse de 10.17% par rapport à l'excédent constaté lors de l'exercice antérieur.



CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	10 035,03 €	0,00 €	11 011,81 €	2 819,88 €	15 985,71 €	6 903,58 €	70
65	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	23 843,00 €	74
66	19 226,12 €	46 044,03 €	15 742,74 €	47 325,96 €	14 675,00 €	44 006,39 €	75
67	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77
022	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
Réel	29 261,15 €	71 044,03 €	26 754,55 €	79 145,84 €	30 660,71 €	74 752,97 €	Réel
023	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
042	4 643,96 €	0,00 €	9 998,38 €	0,00 €	5 625,03 €	0,00 €	042
Ordre	4 643,96 €	0,00 €	9 998,38 €	0,00 €	5 625,03 €	0,00 €	Ordre
Total	33 905,11 €	71 044,03 €	36 752,93 €	79 145,84 €	36 285,74 €	74 752,97 €	Total
N-1		11 152,65 €		7 502,89 €		6 353,33 €	N-1
TOTAL	33 905,11 €	82 196,68 €	36 752,93 €	86 648,73 €	36 285,74 €	81 106,30 €	TOTAL

D'un autre côté, s'agissant de **la section d'investissement**, les dépenses connaissent une réduction de 7.23% par rapport à l'exercice 2022, et atteignent 49 971€ (hors déficit reporté de l'exercice précédent). Ce montant correspond uniquement au remboursement du capital de la dette (hors 483€ de restitution de caution et 2.4k€ de travaux pour l'aménagement du cabinet de la podologue).

Les recettes d'investissement s'établissent elles à 49 168€ contre 51 112€ en 2022 (-3.8%), ce qui s'explique par la diminution des opérations d'ordre (amortissement des immobilisations corporelles).

Ainsi, en tenant compte du déficit reporté (43.5k€), la section d'investissement présente de nouveau **un déficit à hauteur de 44 345€**.

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Opé12	585,74 €	34 193,00 €	7 573,20 €	40 788,68 €	2 440,56 €	43 542,47 €	10
Chap16	45 384,99 €	537,83 €	46 292,62 €	324,97 €	47 529,94 €	0,00 €	16
Chap21	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
Réel	45 970,73 €	34 730,83 €	53 865,82 €	41 113,65 €	49 970,50 €	43 542,47 €	Réel
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	021
040	0,00 €	4 643,96 €	0,00 €	9 998,38 €	0,00 €	5 625,03 €	040
041	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041
Ordre	0,00 €	4 643,96 €	0,00 €	9 998,38 €	0,00 €	5 625,03 €	Ordre
Total	45 970,73 €	39 374,79 €	53 865,82 €	51 112,03 €	49 970,50 €	49 167,50 €	Total
N-1	34 192,74 €		40 788,68 €		43 542,47 €		N-1
TOTAL	80 163,47 €	39 374,79 €	94 654,50 €	51 112,03 €	93 512,97 €	49 167,50 €	TOTAL

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concernant **la section de fonctionnement**, les dépenses diminuent fortement pour s'établir à 44 095€ contre 100 461€ pour l'exercice 2022. Cela s'explique par une forte baisse des écritures d'ordre (30.8k€ contre 94k€) suite à une opération de régularisation effectuée en 2022. Par ailleurs, les principales dépenses réelles correspondent à la consommation d'électricité, la



maintenance des équipements, le remplacement des pièces défectueuses et l'entretien de la bamboueraie.

Les recettes de la section de fonctionnement subissent la même évolution pour s'arrêter à 41 107€ (hors report de l'excédent de l'exercice précédent). Cette diminution provient principalement de la subvention d'exploitation versée du budget principal vers ce budget qui avait été nécessaire pour couvrir une écriture exceptionnelle de régularisation en 2022.

Ainsi, la section de fonctionnement du compte administratif 2023 présente désormais un **excédent de 2 140€**, soit - 2 989€ par rapport à celui de l'exercice précédent.

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	6 341,96 €	11 370,12 €	6 462,17 €	7 189,74 €	13 263,87 €	11 152,59 €	70
65	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	81 972,00 €	0,00 €	17 774,00 €	74
67	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	77
Réel	6 341,96 €	15 370,12 €	6 462,17 €	89 161,74 €	13 263,87 €	28 926,59 €	Réel
023	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
042	20 384,24 €	12 180,00 €	93 999,23 €	12 180,00 €	30 831,29 €	12 180,00 €	042
Ordre	20 384,24 €	12 180,00 €	93 999,23 €	12 180,00 €	30 831,29 €	12 180,00 €	Ordre
Total	26 726,20 €	27 550,12 €	100 461,40 €	101 341,74 €	44 095,16 €	41 106,59 €	Total
N-1		3 424,32 €		4 248,24 €		5 128,58 €	N-1
TOTAL	26 726,20 €	30 974,44 €	100 461,40 €	105 589,98 €	44 095,16 €	46 235,17 €	TOTAL

Concernant **la section d'investissement**, les dépenses s'élèvent à 86 059€ contre 14 310€ lors de l'exercice 2022. Cette forte hausse s'explique par de nouveaux équipements installés sur le système d'épuration et surtout par le lancement du schéma d'assainissement.

Les recettes de la section d'investissement ont atteint le montant de 32 792€ (hors excédent reporté de l'exercice antérieur), contre 93 999€ lors de l'exercice antérieur. Ce montant correspond quasi exclusivement aux amortissements des immobilisations (écritures d'ordre).

De fait, cette section présente au compte administratif 2023, en tenant compte de l'excédent antérieur reporté, un **excédent de 80 215€** (réduction de 40%).

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Opé11	0,00 €	0,00 €	0,00 €		7 196,38 €	1 960,60 €	10
Opé12	11 952,00 €		2 130,00 €		66 682,85 €		
020	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
Réel	11 952,00 €	0,00 €	2 130,00 €	0,00 €	73 879,23 €	1 960,60 €	Réel
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	021
040	12 180,00 €	20 384,24 €	12 180,00 €	93 999,23 €	12 180,00 €	30 831,29 €	040
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	041
Ordre	12 180,00 €	20 384,24 €	12 180,00 €	93 999,23 €	12 180,00 €	30 831,29 €	Ordre
Total	24 132,00 €	20 384,24 €	14 310,00 €	93 999,23 €	86 059,23 €	32 791,89 €	Total
N-1		57 540,43 €		53 792,67 €		133 481,90 €	N-1
TOTAL	24 132,00 €	77 924,67 €	14 310,00 €	147 791,90 €	86 059,23 €	166 273,79 €	TOTAL